

# SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ 2023



# Sommaire

## **2 Assemblée générale 2024**

### **3 La gestion des droits**

- 4 Droit de prêt en bibliothèque
- 6 Copie privée numérique
- 7 Droits étrangers
- 8 Livres indisponibles et droit de reprographie

### **9 Les actions de la Sofia**

- 10 Action sociale
- 11 Action culturelle
- 12 Action interprofessionnelle
- 13 Action internationale
- 14 Réflexions en cours

### **15 Comptes sociaux**

- 16 Bilan
- 18 Compte de résultat

# Édito

## Un engagement réaffirmé au service des auteurs et des éditeurs

La Sofia a poursuivi en 2023 sa mission de gestion collective des droits des auteurs et autrices et des éditeurs et éditrices de livres, en redistribuant près de 40 M€, que ce soit au titre du droit de prêt en bibliothèque, de la copie privée numérique, des livres indisponibles, des droits de reprographie et des droits étrangers, ou à travers la prise en charge partielle des cotisations de retraite complémentaire des auteurs de livres et le soutien apporté aux manifestations littéraires et à l'interprofession.

Malgré une baisse de la perception au titre de la copie privée numérique, qui a mécaniquement fait diminuer la part dévolue à l'action culturelle, le niveau d'engagement de la Sofia auprès des acteurs de la chaîne du livre n'a pas faibli.

En organisant en mars 2023 les tout premiers États généraux des festivals et salons du livre à la Maison de la Poésie à Paris, la Sofia a tenu à réaffirmer tout son soutien à l'extraordinaire tissu de manifestations littéraires qui maillent le territoire français, aux personnes qui les portent, et à travers elles, à la promotion de la lecture, du livre et de ses créateurs.

Sur le plan interprofessionnel, la Sofia a parachevé une étude inédite et d'envergure sur le marché du livre d'occasion, menée avec le ministère de la Culture, et dont les résultats définitifs publiés en avril 2024 révèlent l'ampleur de l'enjeu économique qu'il représente pour toute la filière. Charge désormais aux acteurs de la chaîne du livre, et à la Sofia auprès d'eux, de penser collectivement une solution pérenne et vertueuse qui pourra garantir une juste rémunération de chacun de ses maillons.

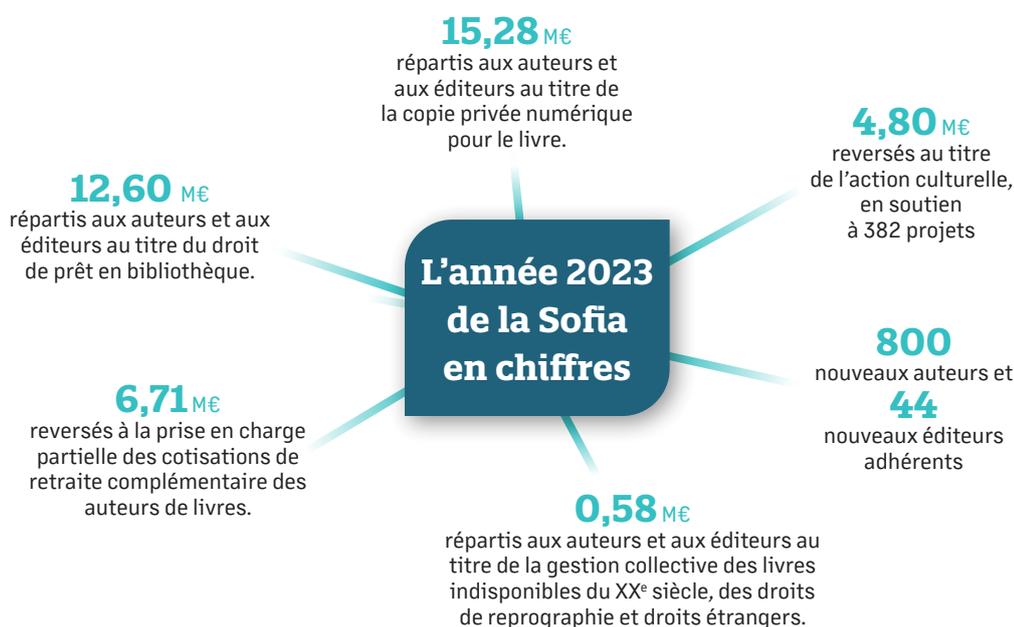
Fraîchement installée rue de Lisbonne, la Sofia se tient en 2024 plus que jamais aux côtés des auteurs, autrices, éditeurs et éditrices de livres, pour défendre leurs intérêts.

**Arnaud Robert**

*Éditeur et président de la Sofia*

**Carole Zalberg**

*Autrice et vice-présidente de la Sofia*



# Assemblée générale

*L'Assemblée générale ordinaire de la Sofia se tiendra, conformément à ses statuts, le jeudi 20 juin 2024 à 11h, à la Maison de la Poésie (Passage Molière, 157 rue Saint-Martin - 75003 Paris).*

Vous recevrez l'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée générale par courrier et vous pourrez vous connecter, dès le 3 juin à 9h et jusqu'au 19 juin à 15h, sur le site de vote en ligne, à l'aide des codes d'accès personnels figurant sur votre convocation.

Votre vote est essentiel. Il est la marque de votre approbation des orientations engagées à long terme par la Sofia et il vous offre la possibilité de participer aux choix stratégiques proposés par le Conseil d'administration. C'est également un indicateur précieux de votre attachement à la gestion collective de vos droits.

**Cette année, vous aurez à vous prononcer sur le rapport de transparence et le rapport spécial de la Sofia pour 2023, sur les comptes financiers de l'exercice 2023, ainsi que sur l'ensemble des autres résolutions proposées.**

Nous vous rappelons qu'il est indispensable que 5% des membres de chacun des collèges (auteurs et éditeurs) aient exprimé leurs votes pour que les décisions de l'Assemblée générale soient valablement adoptées.

Votre participation est donc vivement souhaitée.

## Composition du Conseil d'administration

### ÉDITEURS

PRÉSIDENT : Arnaud Robert	Éd. Larousse
Laurence Ballet	Éd. Dalloz
Laurence Caillieret	Éd. Actes Sud
Juliane Charbois	Éd. Nathan
Alban Cerisier	Éd. Gallimard
Agnès Fruman	Éd. Albin Michel
Benoît Pollet	Éd. Glénat
Ludovic Rio	Éd. du Seuil
Renaud Lefebvre (SNE)	

### AUTEURS

VICE-PRÉSIDENTE : Carole Zalberg
Alain Absire
Marc-Antoine Boidin
Yves Frémion
Valentine Goby
Jessie Magana
Colette Vléric
Séverine Weiss
Patrice Locmant (SGDL)

## Composition du Comité de surveillance

### ÉDITEURS

Edith de Cornulier	Éd. Malo Quirvane
Charles-Henry Dubail	Éd. Edisens
Anne-France Hubau	Éd. Delcourt

### AUTEURS

Pierrette Chalendar
Anne-France Dautheville
Nicolas Quillet

## Composition de la Commission d'attribution des aides

### ÉDITEURS

François Bétremieux	Éd. Le Tripode
Laurence Caillieret	Éd. Actes Sud
Alban Cerisier	Éd. Gallimard
Thierry Magnier	Éd. Thierry Magnier
Arnaud Robert	Éd. Larousse

### AUTEURS

Alain Absire
Hugo Boris
Cyrielle Evrard, dite Cy
Valentine Goby
Carole Zalberg

# La gestion des droits

**Droit de prêt en bibliothèque**

**Copie privée numérique**

**Droits étrangers**

**Livres indisponibles**

**Droit de reprographie**

# Droit de prêt en bibliothèque

## 12,60 M€ distribués aux auteurs et aux éditeurs de livres en 2023

Le droit de prêt en bibliothèque repose sur deux sources de financement :

- une contribution de l'État calculée sur la base du nombre d'usagers inscrits en bibliothèques de prêt,
- et une contribution collectée et versée par les fournisseurs de livres sur la base des acquisitions de livres par les bibliothèques de prêt.

Il est réparti chaque année à parité aux auteurs et aux éditeurs au prorata du nombre d'exemplaires de leurs livres achetés par les bibliothèques, après prélèvement d'une part des perceptions au profit de la prise en charge partielle des cotisations versées par les auteurs de livres à leur régime de retraite complémentaire.

## Les droits distribués en 2023 (répartition 2022)

Le Conseil d'administration de la Sofia a adopté en 2021 une proposition d'évolution du dispositif de redistribution du droit de prêt afin de permettre de répartir et distribuer plus rapidement les sommes dues aux auteurs et aux éditeurs (sommes

déclarées, validées, facturées et recouvrées ou en cours de recouvrement définitif), sans pénaliser les ayants droit ni les fournisseurs de livres. **Les droits distribués en 2023 aux auteurs et aux éditeurs de livres se sont ainsi élevés à 12,60 M€.**

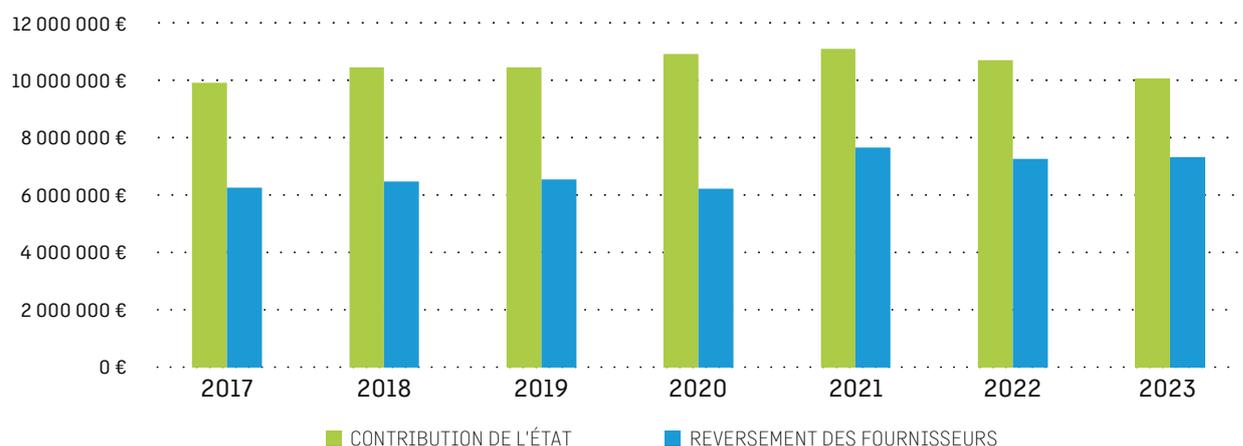
## Les droits perçus en 2023

La Sofia a collecté au titre du droit de prêt, en 2023, **un montant total de 17,37 M€, en diminution de 3 % par rapport à l'exercice 2022 (17,96 M€).**

Ce montant est composé de la **part Etat**, versée par le ministère de la Culture et le ministère de l'Enseignement supérieur, pour un montant de **10,07 M€**

en 2023 (en diminution de 6 % par rapport à 2022, 10,70 M€) et des **perceptions réalisées auprès des fournisseurs de livres**, toutes années de droits confondues, pour un montant de **7,30 M€** en 2023 (en augmentation de 1 % par rapport à 2022, 7,26 M€).

### ÉVOLUTION DU MONTANT DES PERCEPTIONS



## Les droits répartis en 2023 (distribution 2024)

Depuis la mise en œuvre du droit de prêt, il existait un décalage entre l'année d'acquisition des livres par les bibliothèques et l'année de la mise en distribution des droits correspondants. De surcroît, seules étaient jusqu'à présent réparties les sommes qui correspondaient à des redevances acquittées en totalité par les fournisseurs de livres, excluant donc les montants encore en cours de recouvrement.

Alors même que l'évolution du dispositif adoptée par le Conseil d'administration en 2021 a permis de répartir et de distribuer plus rapidement les sommes aux auteurs et aux éditeurs, le montant du droit de prêt par exemplaire reste calculé sur la base de l'année de référence des droits, en l'occurrence 2021 pour la répartition 2023 (distribution 2024).

Les acquisitions de livres réalisées en 2021 par les bibliothèques de prêt (7,22 millions d'exemplaires) représentent un montant de droit de prêt de 7,37 M€. La contribution de l'Etat s'est élevée pour 2021 à 11,10 M€. **Le montant total des perceptions prises en compte pour l'année 2021 s'élève donc à 18,47 M€.**

**Sur ce total, un montant de 4,90 M€ a été déduit et versé au régime de retraite complémentaire des auteurs de livres du RAAP au titre des cotisations 2021. Une retenue pour frais de gestion a été appliquée pour un montant de 1,97 M€, ce qui correspond à un taux de prélèvement de 10,68 % sur les perceptions réalisées en 2021.**

Le montant de la rémunération pour le droit de prêt s'élève donc, au titre de 2021, à 1,61 € par exemplaire (réparti à parité entre auteurs et éditeurs) et est appliqué à chaque exemplaire qui a été déclaré par les fournisseurs de livres avoir été acheté par une bibliothèque.

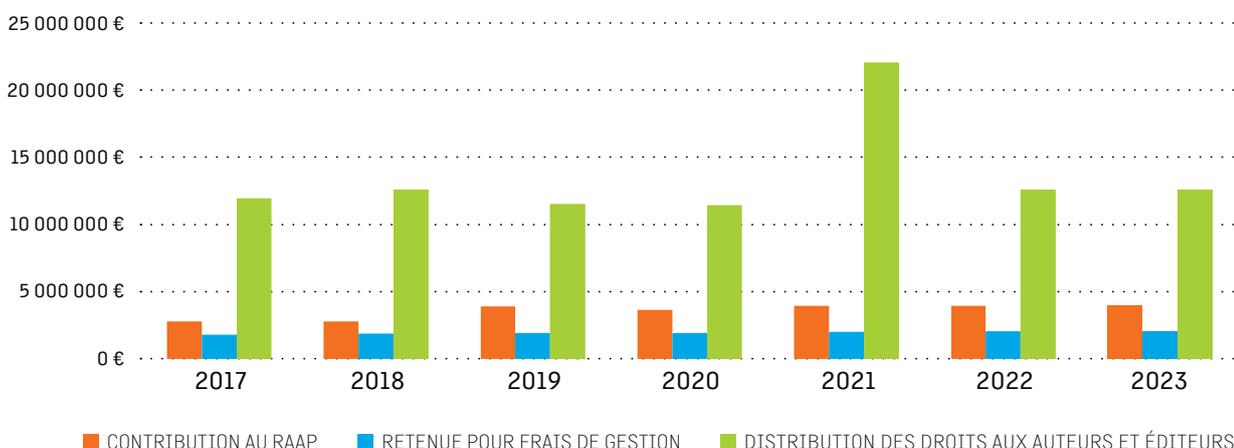
L'évolution du dispositif permet donc de répartir en 2023 aux auteurs et aux éditeurs un montant total de droits correspondant :

- aux ventes de livres effectuées en 2022 (pour les déclarations connues et validées à la date de mise en distribution),
- aux ventes de livres effectuées en 2021 (pour les déclarations n'ayant pas déjà été prises en compte lors de la précédente répartition),
- et aux ventes de livres effectuées en 2020 et sur les années antérieures (pour les déclarations n'ayant pas déjà été prises en compte lors des répartitions précédentes).

**Le montant total du droit de prêt réparti en 2023 et mis en distribution en mars 2024 est donc de 12,71 M€** (7,10 M€ au titre de la partie d'ores et déjà connue des ventes de livres effectuées en 2022, 3,72 M€ au titre du solde des ventes de livres effectuées en 2021 et 1,89 M€ au titre du solde des ventes de livres effectuées sur les années antérieures à l'année de référence 2021).

Les droits répartis en 2023 concernent 408 958 titres différents et représentent 7,92 millions d'exemplaires achetés par les bibliothèques de prêt.

### ÉVOLUTION DU MONTANT DES AFFECTATIONS DE DROITS



# Copie privée numérique

## 15,28 M€ reversés aux auteurs et aux éditeurs de la Sofia en 2023

La Sofia perçoit la rémunération au titre de la copie privée numérique pour ce qui est du texte et des images des livres et redistribue ces sommes à ses adhérents auteurs et éditeurs.

La rémunération pour copie privée est prélevée sur toutes les ventes de supports permettant l'enregistrement numérique d'œuvres protégées. Elle a vocation à compenser les pertes de revenus subies par les auteurs et les éditeurs de livres du fait de ces usages.

Ces droits sont un enjeu important pour les ayants droit du livre et pour le financement de l'action culturelle qui bénéficie de 25% des sommes collectées.

## Les droits distribués en 2023 (perception 2022)

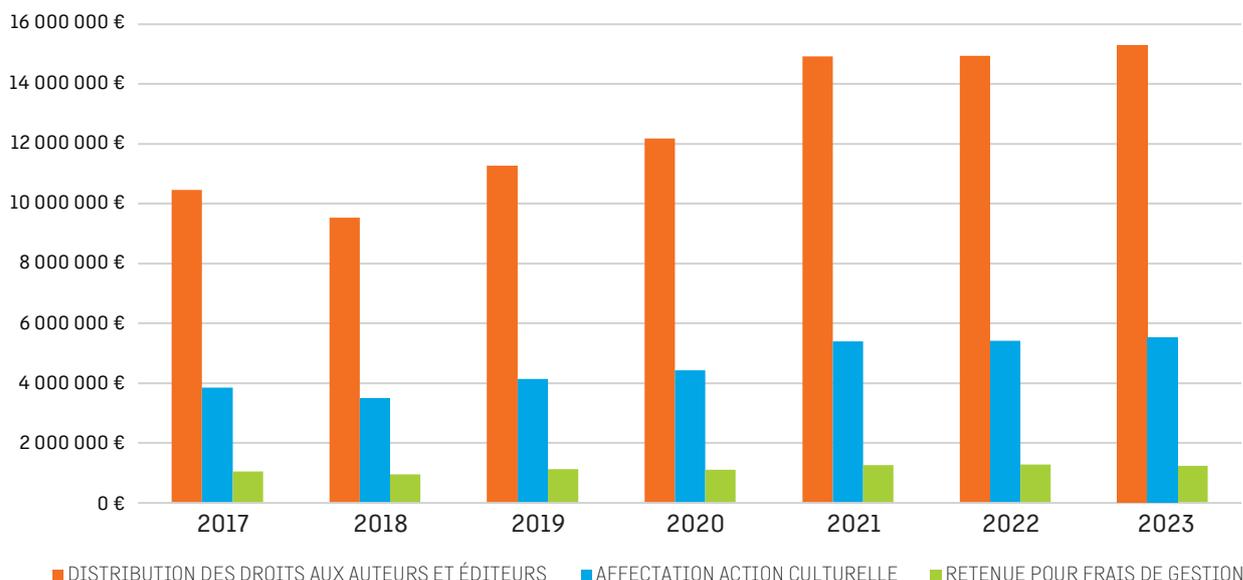
L'ensemble des droits perçus par la Sofia au titre de la rémunération pour copie privée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022 ont été répartis et distribués au deuxième trimestre 2023 aux auteurs et aux éditeurs.

**Le montant total perçu par la Sofia avait représenté 22,02 M€ en 2022. Il était en augmentation de 2 % par rapport à 2021.**

Conformément aux dispositions de l'article L. 324-17 du CPI, la Sofia avait affecté 25% de ce total à son action culturelle 2022, soit 5,51 M€.

**Le montant total de droits répartis et distribués en 2023 au titre de la copie privée numérique entre les auteurs et les éditeurs adhérents de la Sofia s'est élevé à 15,28 M€ (+2% par rapport à 2022, 14,93 M€).** La déduction de la retenue pour frais de gestion s'est élevée à 1,24 M€, ce qui représente un ratio de 7,49 %.

### ÉVOLUTION DU MONTANT DES DISTRIBUTIONS



## Les droits perçus en 2023 (distribution 2024)

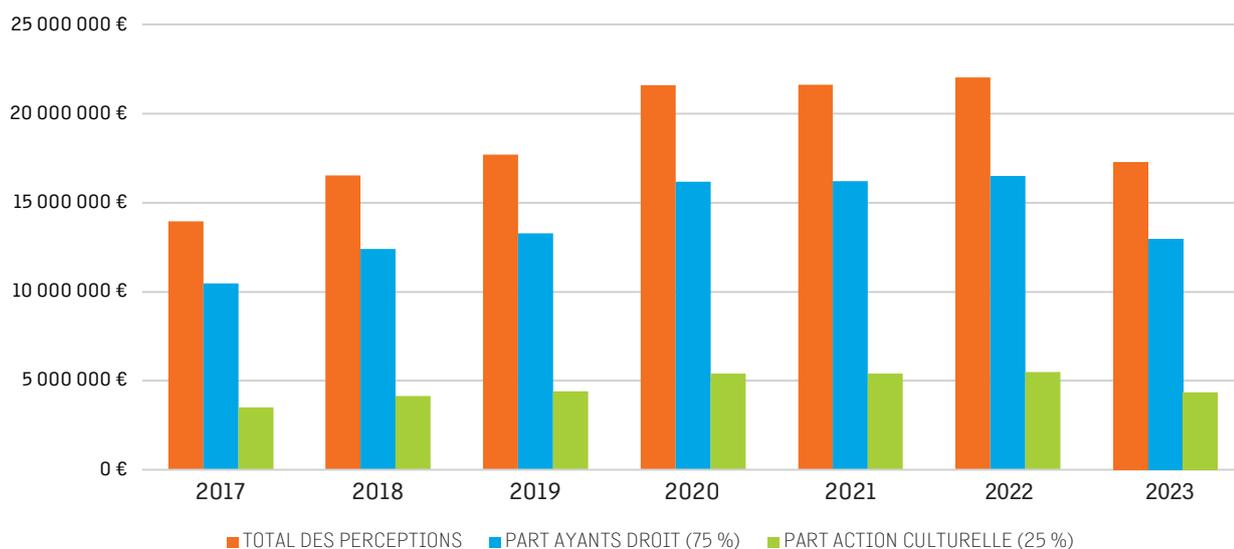
Après trois années de perceptions en augmentation (2020, 2021 et dans une moindre mesure 2022), les montants perçus en 2023 sont en très nette diminution.

**Le montant total perçu par la Sofia en 2023 s'élève à 17,27 M€ (soit 22 % de moins qu'en 2022).**

Ces droits seront reversés en juillet 2024 aux auteurs et aux éditeurs, dans les nouvelles conditions de répartition adoptées par l'Assemblée générale de la Sofia du 15 juin 2023.

**La part réservée à l'action culturelle en 2023 représente 4,32 M€.**

### ÉVOLUTION DU MONTANT DES PERCEPTIONS



## Droits étrangers

**En 2023, la Sofia a perçu 140 K€ de droits (-8%) dans le cadre des accords de réciprocité conclus avec des organismes de gestion collective étrangers :** VG Wort en Allemagne, Stichting Pro et Stichting Lira aux Pays-Bas, ALCS et Public Lending Right en Grande Bretagne, ainsi que ProLitteris en Suisse.

**Ces droits sont reversés à leurs bénéficiaires dès qu'ils atteignent le seuil de paiement de 15 €. Les règlements sont intervenus en 2023 à hauteur de 32 K€.** Le solde sera reversé en 2024 et les années suivantes, au fur et à mesure que les sommes atteindront le seuil de 15 €.

# Livres indisponibles

L'exploitation des livres indisponibles résulte de la mise en œuvre de la loi du 1<sup>er</sup> mars 2012, dont l'objectif est de rendre disponible l'ensemble du patrimoine littéraire français toujours sous droit. Les livres publiés pour la première fois avant le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et devenus indisponibles commercialement sont venus enrichir un Registre des Livres Indisponibles en Réédition Électronique (ReLIRE) le 21 mars de chaque année de 2013 à 2016.

Sauf opposition des auteurs ou des éditeurs sur ces titres, leurs droits d'exploitation numérique sont aux termes de la loi exercés par la Sofia, agréée par le ministère de la Culture pour attribuer des licences d'exploitation, exclusives ou non exclusives, à des éditeurs.

Le Conseil d'administration de la Sofia avait pris acte de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne de 2016 et décidé de suspendre, à titre conservatoire, l'attribution de nouvelles licences d'exploitation. Le Conseil d'État a relevé en 2017 que l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne ne condamnait pas le dispositif français dans sa globalité et ne remettait pas en cause la validité des licences précédemment accordées.

L'agrément de la Sofia pour les livres indisponibles a donc été renouvelé le 20 mars 2018, et à nouveau le 19 mars 2023, pour la gestion des licences en cours et des éventuelles demandes de retraits de

titres par leurs ayants droit. L'activité de la Sofia s'est alors portée sur la perception des droits dus au titre des licences précédemment accordées, sur l'établissement de modalités de répartition de ces droits et sur la distribution effective de ces droits.

**Les perceptions de droit réalisées en 2023, au titre des exploitations 2022, se sont élevées à 119 K€ (-15 %) et ont fait l'objet d'une mise en distribution fin 2023, pour un montant de 10 K€.** Les perceptions de droits réalisées en 2024, au titre de 2023, s'élèvent à 121 K€ (+1 %) et feront l'objet d'une redistribution fin 2024.

## Droit de reprographie

**Le montant total du droit de reprographie perçu en 2023 par la Sofia auprès du CFC s'élève, au titre de 2022, à 344 K€.**

### Les sommes non documentées

Les sommes non documentées du droit de reprographie correspondent à la rémunération pour copie d'ouvrages pour lesquels le CFC ne dispose ni des titres ni des noms des auteurs et qui est versée aux organismes de gestion collective pour redistribution à leurs auteurs adhérents.

Ces sommes sont habituellement versées par le CFC en fin d'année à la Sofia, qui les redistribue elle-même à ses auteurs adhérents avant la fin de l'exercice. Les droits 2021 n'avaient finalement pas pu être versés à la Sofia avant la fin de l'année 2022 mais au tout début de l'année 2023 et figurent donc dans le montant des perceptions de l'exercice 2023. Ils totalisent 199 K€. Les droits 2022 n'avaient pas encore été versés à la Sofia à la date de clôture de l'exercice 2023.

Ces sommes, dès lors que leur cumul avec d'autres droits atteint un seuil de 15 € par auteur, sont reversées aux auteurs adhérents de la Sofia. Les

règlements effectués en 2023 se sont ainsi élevés à 163 K€.

### Les sommes documentées

Depuis 2020, la Sofia perçoit les sommes documentées du droit de reprographie dans le cas où, contrairement au principe de reversement de la reprographie, l'éditeur estime ne pas être en mesure de redistribuer ces droits à ses auteurs.

Les sommes ainsi versées par le CFC à la Sofia en 2023 ont représenté 10 K€.

Depuis 2021, la Sofia peut également revendiquer et redistribuer les sommes documentées du droit de reprographie pour les auteurs qui ont choisi de percevoir directement ces droits via l'organisme de gestion collective de leur choix. Ce dispositif ne concerne toutefois à ce jour que les titres à auteur unique.

Les sommes ainsi versées par le CFC à la Sofia en 2023 ont représenté 136 K€.

Ces sommes, dès lors que leur cumul avec d'autres droits atteint un seuil de 15 € par auteur, sont reversées aux auteurs adhérents de la Sofia. Les règlements se sont ainsi élevés en 2023 à 134 K€ (toutes années de droits confondues).

# Les actions de la Sofia

**Action sociale**

**Action culturelle**

**Action interprofessionnelle**

**Action internationale**

**Réflexions en cours**

# Action sociale

## Une contribution du droit de prêt à la retraite complémentaire des auteurs de livres à nouveau en augmentation (6,71 M€)

Les dispositions législatives prévoient qu'une part de la rémunération au titre du prêt en bibliothèque est affectée à la prise en charge d'une fraction des cotisations dues par les auteurs de livres pour leur retraite complémentaire (RAAP). Cette prise en charge, effectuée par la Sofia, s'établit à 50 % du montant des cotisations dues par les auteurs de livres, dans la limite des revenus équivalents à deux fois le plafond annuel de la sécurité sociale.

À la suite de la réforme de 2017, le montant des cotisations dues par un auteur est désormais calculé par l'application d'un taux de cotisation fixe au montant de ses revenus, alors que le dispositif précédent permettait à un auteur de choisir le montant de sa cotisation. Cette réforme a conduit à une importante augmentation du montant des cotisations de retraite complémentaire et, automatiquement, à celle de la contribution de la Sofia.

Depuis la réforme de la sécurité sociale des auteurs de 2019, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) est chargée de l'identification des auteurs qui dépassent le seuil de 50 % de revenus issus du livre et dont les cotisations sont donc partiellement prises en charge par le droit de prêt.

**Le montant prélevé sur les droits répartis en 2023 (distribués en 2024) est, compte tenu du décalage entre la perception et la répartition des droits, celui qui a été versé par la Sofia en 2022 au titre des cotisations RAAP de 2021. Le montant de prise en charge s'était élevé à 4,91 M€ et concernait 4 674 auteurs de livres.**

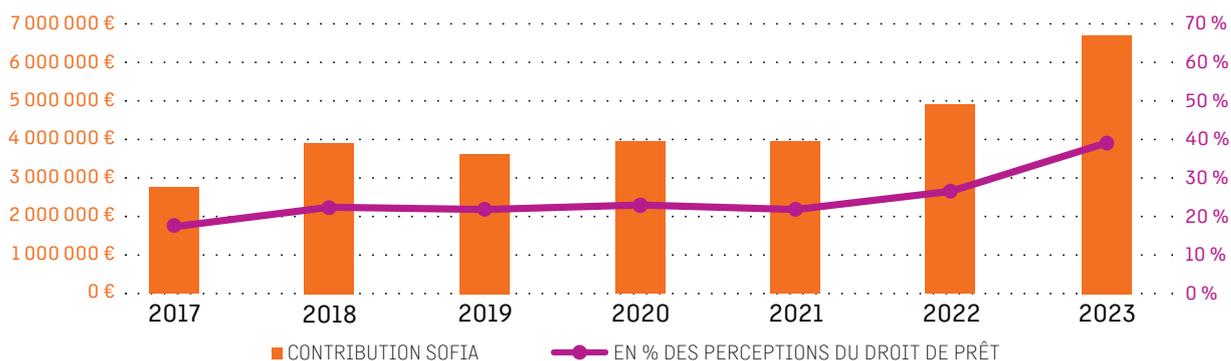
En 2021 et 2022, les modalités du transfert du recouvrement des cotisations de la MDA et de l'AGESSA à l'ACOSS n'ont pas permis de recenser de façon exhaustive les auteurs potentiellement éligibles à une prise en charge partielle de leurs cotisations par la Sofia.

Afin de ne pas pénaliser les auteurs, la Sofia et le RAAP ont alors décidé, en accord avec le ministère de la Culture et la Direction de la sécurité sociale, de prendre en charge les auteurs qui en avaient bénéficié précédemment et qui présentaient un revenu supérieur au seuil d'affiliation, quand bien même ils n'avaient pas été identifiés comme auteurs de livres par l'ACOSS.

La nouvelle nomenclature relative aux revenus artistiques, validée en 2022, ne s'applique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et ne concernera donc les appels à cotisations du RAAP qu'à compter de 2024. Afin d'éviter de devoir procéder à nouveau en 2023 au même rattrapage, avec toutes les incertitudes que cela peut entraîner, un important travail a été opéré par l'ACOSS, le ministère de la Culture, le RAAP et la Sofia, pour mieux repérer les auteurs de livres.

**Le montant versé par la Sofia en 2023, au titre de la prise en charge des cotisations des auteurs de 2022, s'est ainsi élevé à 6,71 M€ et concerne 6 766 auteurs. Il sera prélevé sur les droits répartis en 2024 et distribués en 2025.**

### ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION SOFIA



# Action culturelle

## Un soutien réaffirmé malgré un budget contraint (4,80 M€)

Conformément à l'article L. 324-17 du CPI, la Sofia doit utiliser pour des actions d'aide à la création, à la diffusion, au développement de l'éducation artistique et culturelle et pour des actions de formation, 25 % des sommes provenant de la rémunération pour copie privée.

**En 2023, la Sofia a perçu un montant total de 17,27 M€ au titre de la rémunération pour copie privée numérique et en a affecté 25 % au budget de l'action culturelle, soit 4,32 M€.**

Elle peut également utiliser aux mêmes fins la totalité des sommes perçues au titre de la copie privée numérique et qui n'ont pu être réparties à compter de la fin de la cinquième année suivant la date de leur mise en répartition. En 2023, la Sofia a ainsi également affecté un montant de **298 484 €** au budget de l'action culturelle.

Sur l'ensemble de l'année 2023, 530 dossiers ont été présentés à la Commission d'attribution des aides de la Sofia pour une demande de soutien. Parmi ces demandes, **382 dossiers** ont fait l'objet d'un accord favorable de la Commission, pour un montant total d'aides de **4,80 M€**, et ont été validés par le Conseil d'administration de la Sofia.

Le coût de gestion de l'attribution des aides s'élève à 499 K€ pour l'année 2023, soit 11,56 % du montant total des ressources de la copie privée affectées à l'action culturelle sur l'exercice.

Le soutien de la Sofia concerne des actions qui ressortent exclusivement du domaine du livre. Il peut dès lors s'agir d'actions d'aide à la création, d'actions d'aide à la formation et d'actions d'aide au développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Les aides à la création de la Sofia bénéficient très majoritairement aux organisateurs de manifesta-

tions littéraires, sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des secteurs de l'édition, mais s'entendent également des concours apportés à des actions de défense, de promotion et d'information engagées dans l'intérêt de l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre. Dans le cadre du soutien apporté par la Sofia aux actions de formation, l'aide la plus significative est directement versée au fonds de formation des artistes-auteurs de l'AFDAS.

CATÉGORIE D'ACTIONS	EN NOMBRE D'ACTIONS	EN % DES MONTANTS DISTRIBUÉS
Actions d'aide à la création	312	81,6 %
• Festivals, salons, rencontres	294	76,9 %
• Actions de défense, de promotion et d'information	18	4,7 %
Actions d'aide à la formation	14	3,7 %
Actions d'aide au développement de l'EAC	56	14,7 %

Il appartient à la Commission d'attribution des aides, composée à parité d'auteurs et d'éditeurs, d'examiner les dossiers de demande d'aide, de vérifier que ces dossiers répondent aux orientations de la Sofia et remplissent les conditions d'éligibilité, et de proposer au Conseil d'administration un avis sur les montants à accorder.

La Sofia a par ailleurs remis en 2023 ses 5<sup>es</sup> Grands Prix Sofia de l'Action littéraire qui viennent récompenser, sur la base des votes de tous ses adhérents, six initiatives mettant particulièrement en avant les valeurs défendues par la Sofia.

La liste des organismes ayant bénéficié du concours de la Sofia en 2023 figure sur le site de la Sofia. Les organismes de gestion collective établissent et gèrent par ailleurs une base de données numérique unique ([www.aidescreation.org](http://www.aidescreation.org)) recensant, avec le nom de leurs bénéficiaires, le montant et l'utilisation des sommes mentionnées à l'article L. 324-17.

# Action interprofessionnelle

*Outre sa mission essentielle de perception et de répartition des droits, la Sofia développe une action importante en faveur de l'interprofession du livre.*

## **Soutien aux organisations d'auteurs et d'éditeurs**

La Sofia apporte son soutien financier aux projets et initiatives des différentes organisations représentatives des auteurs (SGDL, Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, ATLF, SNAC, Ligue des auteurs professionnels, EAT) et des éditeurs (SNE, FEDEI).

## **OP'libris**

La Sofia soutient financièrement depuis 2023 OP'libris, outil de gestion collaboratif au service des éditeurs développé au sein de la Fédération des éditions indépendantes (FEDEI) pour faciliter le suivi des ventes, des stocks et des retours et la reddition des comptes aux auteurs.

## **Les Éditeurs d'Éducation**

La Sofia a apporté en 2023 son soutien financier à l'organisation à Paris, par l'association Les Éditeurs d'Éducation, du forum international des éditeurs scolaires, l'*Educational Publishers Forum*. Cette édition avait pour thème l'intelligence artificielle.

## **Paris Book Market**

La Sofia soutient depuis 2021 l'organisation du *Paris Book Market* à travers lequel le Bureau international de l'édition française (BIEF) propose aux éditeurs français et étrangers deux jours de rendez-vous favorisant les achats et les cessions de droits ; ce soutien permet notamment de proposer des tarifs attractifs aux plus petites structures éditoriales.

## **Lutte contre le piratage de livres**

La Sofia soutient financièrement l'initiative du SNE qui a confié à la société LeakID le développement d'un service de lutte contre le piratage en ligne des livres numériques et des livres imprimés numérisés illégalement. La solution mise à la disposition des éditeurs offre des outils de lutte contre la contrefaçon, technologiquement fiables et économiquement accessibles quelle que soit la taille du catalogue

## **Observatoire de la librairie**

La Sofia apporte son soutien financier à l'Observatoire de la librairie, développé par le Syndicat de la librairie française (SLF). Outil d'échanges de données, d'accompagnement et de formation, cet observatoire constitue un vecteur de croissance des librairies et par conséquent de toute l'économie du livre. Il est également un outil d'analyse de l'activité des librairies et de la vie des ouvrages.

## **Jeunes en librairie**

La Sofia apporte depuis 2023 son aide financière au dispositif *Jeunes en librairie*. Porté par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture, ce programme vise à sensibiliser collégiens, lycéens et apprentis à l'économie de la chaîne du livre, à la diversité de la production éditoriale et au rôle essentiel joué par la librairie indépendante.

## **Les premiers États généraux des festivals et salons du livre**

La Sofia est l'un des principaux partenaires de la vie littéraire en France. À ce titre, elle a organisé en mars 2023 les premiers États généraux des festivals et salons du livre en France. Ces deux jours de rencontres et de débats ont permis de réunir l'ensemble des acteurs des manifestations littéraires françaises et de mettre en avant la qualité et la diversité du maillage des festivals et salons du livre sur notre territoire. Ces États généraux avaient vocation à valoriser leur importance tant pour la diffusion du livre et le développement de la lecture et des publics que pour l'économie locale et pour toute la filière du livre. Cet événement a aussi été l'occasion de s'interroger sur leur fragilité économique, les conditions de leur pérennité et de leur développement et sur l'évolution de leurs modèles actuels.

## Territoires du Livre / Fill

Initié et soutenu par la Sofia et porté par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill), *Territoires du Livre* est un dispositif expérimental de déploiement de rencontres d'auteurs/autrices en région. Il permet aux structures régionales du livre d'impulser des projets expérimentaux de rencontres vers des publics et territoires qui seraient en carence de projets autour de la lecture.

## Grands Prix Livres Hebdo / Sofia des librairies et des bibliothèques

La Sofia a de nouveau été partenaire de Livres Hebdo en 2023 pour la remise des 14<sup>es</sup> Grands Prix des Bibliothèques et des 5<sup>es</sup> Grands Prix des Librairies, qui ont pour ambition de promouvoir chaque année les initiatives particulièrement innovantes menées par ces deux acteurs essentiels et complémentaires de la diffusion du livre.

## Rencontres interprofessionnelles

En 2023, la Sofia a participé à de nombreuses rencontres interprofessionnelles, qu'elle soutient par ailleurs le plus souvent dans le cadre de son action culturelle. Elle est ainsi notamment intervenue au congrès de l'Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU) à Versailles, au congrès de l'Association des bibliothécaires de France (ABF) à Dunkerque ou encore aux premières *Assises de l'édition indépendante* organisées par la FEDEI à Aix-en-Provence.

# Action internationale

*Active sur les questions du droit d'auteur en France, la Sofia s'emploie également à garantir les intérêts de ses ayants droit aux niveaux européen et international.*

La Sofia est ainsi largement consultée dans le cadre de l'élaboration des directives européennes ou des conventions internationales et milite auprès des instances concernées pour que les évolutions législatives soient les plus favorables possibles aux intérêts de ses membres.

## PLR International

La Sofia, membre de PLR International depuis sa création, a rejoint en 2020 son bureau exécutif et participe activement à l'ensemble de ses actions de promotion du droit de prêt public au niveau international. PLR International rassemble aujourd'hui tous les pays ayant établi un dispositif de gestion du droit de prêt public et conseille les pays qui en envisagent la mise en œuvre.

## IFRRO

La Sofia est devenue l'un des principaux membres de l'IFRRO (*International Federation of Reproduction Rights Organisations*). L'IFRRO, qui regroupe aujourd'hui plus d'une centaine d'organismes de gestion collective, est une instance de promotion, d'échange et de soutien pour le développement du droit de reprographie, de la rémunération pour copie privée et du droit de prêt dans le monde.

## La Coalition française pour la diversité culturelle

La Sofia est également membre de la Coalition française pour la diversité culturelle, membre fondateur de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC), qui regroupe 42 coalitions issues de tous les continents et représente au total plus de 600 organisations professionnelles de la culture.

# Réflexions en cours

## Le marché du livre d'occasion

La Sofia et le ministère de la Culture se sont associés en 2023 pour réaliser, sous la direction d'un comité scientifique présidé par Bertrand Legendre et en lien avec les organisations professionnelles, **une étude majeure et inédite sur le marché du livre d'occasion en France.**

L'objectif était de pouvoir mettre à la disposition des professionnels et des pouvoirs publics un état des lieux complet du livre d'occasion en France : sa part sur le marché du livre, ses évolutions récentes, ses principaux acteurs, la composition de son offre en ligne, les motivations des acheteurs et revendeurs de livres d'occasion...

**Les résultats de cette étude, publiés en avril 2024 et disponibles sur le site de la Sofia, traduisent bien l'enjeu économique qu'il représente désormais pour la filière :** le marché du livre d'occasion (+30% en 10 ans) augmente plus vite que celui du neuf dans pratiquement tous les secteurs éditoriaux, à la fois en nombre d'acheteurs, en nombre d'exemplaires achetés et en montants dépensés. Un acheteur de livres sur quatre achète aussi des livres d'occasion ; un livre acheté sur cinq l'est désormais d'occasion.

**Les résultats traduisent également, au-delà de la généralisation de la pratique, une plus grande préméditation de l'achat d'occasion,** rendue possible par les outils numériques et renforcée par la juxtaposition des offres de livres neufs et de livres d'occasion sur les plateformes en ligne qui captent désormais la plus grande partie des ventes d'occasion.

**La perte de revenus pour les auteurs et les éditeurs de livres engendrée par les volumes actuels du marché de l'occasion,** qui – faut-il le rappeler – ne rémunère pas la création, devrait inciter l'ensemble des professionnels du livre à réfléchir collectivement et en concertation avec les pouvoirs publics à la possibilité de solutions intelligentes et équilibrées qui n'interdiraient pas au marché de l'occasion de continuer à se développer, mais sans que cela ne se fasse au seul détriment des auteurs et des éditeurs de livres.

Rappelons qu'il y a un peu plus de 20 ans, une concertation de l'ensemble de la chaîne du livre avait permis d'aboutir à une solution innovante sur le prêt du livre en bibliothèque pour compenser les pertes de revenus des auteurs et des éditeurs pour le prêt de leurs livres, créer et financer un régime de retraite complémentaire pour les auteurs de

livres, permettre aux librairies indépendantes de concourir à égalité sur les marchés publics, sans pour autant que ces dispositions ne viennent entraver le développement de la lecture publique.

## L'intelligence artificielle

Dans le cadre de ses actions de défense des intérêts des auteurs et des éditeurs, **la Sofia suit avec attention les avancées de l'intelligence artificielle et les nombreuses questions qu'elle pose, notamment en termes de droit d'auteur, aux industries créatives.**

**La Sofia a ainsi soutenu le Congrès international de l'ALAI** (Association Littéraire Artistique Internationale), qui a réuni en juin 2023 à Paris des juristes et professeurs du monde entier sur la question de « **l'intelligence artificielle au prisme du droit d'auteur et des droits voisins** ».

**Elle a également rejoint en 2023 un collectif réunissant les voix des industries culturelles et créatives** pour alerter le Gouvernement et exiger que le règlement européen, alors en cours d'élaboration et finalement approuvé le 2 février 2024, **impose la transparence des données et le respect du droit d'auteur.** L'IA Act prévoit ainsi que les entreprises commercialisant des IA fournissent un « résumé suffisamment détaillé » des contenus utilisés pour permettre à leurs ayants droit d'en autoriser ou non la reproduction.

En parallèle, le Gouvernement a créé à l'automne dernier un **comité sur l'Intelligence Artificielle Générative qui a rendu son rapport le 13 mars 2024.** Très favorable à cette révolution technologique porteuse de croissance et de progrès, celui-ci pointe néanmoins les menaces que représente l'IA pour tous les secteurs de la culture.

**Deux missions,** l'une pour expertiser la portée de l'obligation de transparence prévue dans le projet de règlement européen sur l'IA, et la seconde pour identifier les mécanismes offerts aux ayants droit pour garantir l'effectivité de leurs droits lors de l'utilisation de leurs œuvres par les fournisseurs d'IA, **ont également été lancées en avril 2024 au sein du Conseil Supérieur de la Propriété littéraire et Artistique (CSPLA) dont la Sofia est désormais membre à part entière.**

La Sofia entend continuer à participer activement à cette réflexion essentielle sur ces nouveaux enjeux économiques et intellectuels décisifs pour les acteurs du livre.

# Comptes sociaux

**Bilan**

**Compte de résultat**

# Bilan - Actif

	Du 01.01.2023 au 31.12.2023		Au 31.12.2022	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ	51 604		51 604	39 938
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT				
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	6 725 454	5 660 341	1 065 113	970 150
FONDS COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	135 229	7 650	127 579	43 702
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMO. INCORPORELLES				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATIONS TECH., MAT. ET OUTILLAGES INDUS.				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	519 777	395 835	123 942	139 200
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
PARTICIPATIONS ÉVALUÉES SELON MISE EN ÉQUIVALENCE				
AUTRES PARTICIPATIONS				
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS				
TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ EN PORTEFEUILLE				
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	8 520		8 520	8 520
PRÊTS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	118 200		118 200	57 228
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>7 558 785</b>	<b>6 063 826</b>	<b>1 494 959</b>	<b>1 258 739</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
MAT. PREMIÈRES, AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES				
<b>CRÉANCES</b>				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	1 685 843		1 685 843	1 741 298
AUTRES	1 372 503		1 372 503	2 300 071
CAPITAL SOUSCRIT ET APPELÉ, NON VERSÉ				
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>				
ACTIONS PROPRES				
AUTRES TITRES	49 023 560		49 023 560	56 706 145
<b>INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE</b>				
DISPONIBILITÉS	9 402 698		9 402 698	8 827 980
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	124 537		124 537	91 070
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>61 609 141</b>		<b>61 609 141</b>	<b>69 666 564</b>
FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNT À ÉTALER				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS				
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>69 167 926</b>	<b>6 063 826</b>	<b>63 104 100</b>	<b>70 925 303</b>

# Bilan - Passif

	Du 01.01.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL – DONT VERSÉ : 493 975	493 975	462 207
PRIME D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION		
ÉCART D'ÉQUIVALENCE		
RÉSERVES		
• RÉSERVE LÉGALE		
• RÉSERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
• RÉSERVES RÉGLEMENTÉES		
• AUTRES RÉSERVES		
REPORT À NOUVEAU	-773 980	-1 127 174
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)</b>	<b>-83 657</b>	<b>353 194</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-363 663</b>	<b>-311 773</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
PRODUITS DES ÉMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIFS		
AVANCES CONDITIONNÉES		
AUTRES		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	15 898	252 213
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES		
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	1 593 417	1 857 694
DETTE FISCALE ET SOCIALES	7 241 398	7 173 317
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS		
AUTRES DETTES	54 617 048	61 953 852
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE		
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES</b>	<b>63 467 762</b>	<b>71 237 076</b>
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>63 104 100</b>	<b>70 925 303</b>
COMPTES ARRÊTÉS AU 31.12.2023		EN EUROS

# Compte de résultat

	Du 01.01.2023 ou 31.12.2023	Au 31.12.2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
VENTES DE MARCHANDISES		
PRODUCTION VENDUE DE BIENS		
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	14 170	9 673
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>14 170</b>	<b>9 673</b>
PRODUCTION STOCKÉE		
PRODUCTION IMMOBILISÉE	123 136	107 226
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REÇUES	5 333	2 667
REPRISES SUR AMORTIS. ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	287 314	205 353
AUTRES PRODUITS	3 701 259	3 743 174
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>4 131 211</b>	<b>4 068 094</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
ACHATS DE MARCHANDISES (Y COMPRIS DROITS DE DOUANE)		
VARIATION DE STOCKS (MARCHANDISES)		
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		
VARIATION DE STOCKS (MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPRO.)		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES*	1 459 112	1 590 088
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	51 279	42 588
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 353 216	1 289 818
CHARGES SOCIALES	611 920	584 368
AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	537 999	518 903
DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS SUR IMMOBILISATIONS		
DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
AUTRES CHARGES	64 528	51 451
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>4 078 054</b>	<b>4 077 215</b>
* Y COMPRIS REDEVANCES DE CRÉDIT-BAIL MOBILIER	6 204	15 372
* Y COMPRIS REDEVANCES DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER		
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>53 158</b>	<b>-9 121</b>
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE		
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATION		
PRODUITS DES AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET CRÉANCES ACTIF IMMOBILISÉ		
AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS		
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		
DIFFÉRENCES POSITIVES DE CHANGE		
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIÈRES</b>		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
DOTATIONS FINANCIÈRES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES		
DIFFÉRENCES NÉGATIVES DE CHANGE		
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES PLACEMENTS		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>53 158</b>	<b>-9 121</b>

# Compte de résultat

	Du 01.01.2023 au 31.12.2023	Au 31.12.2022
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	3 432	1 431
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL		
REPRISES SUR PROVISIONS, dépréciations ET TRANSFERTS DE CHARGES	936	
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>4 368</b>	<b>1 431</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	141 184	
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL		
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>141 184</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-136 815</b>	<b>1 431</b>
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS		
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		-360 884
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 135 580</b>	<b>4 069 525</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 219 237</b>	<b>3 716 331</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)</b>	<b>-83 657</b>	<b>353 194</b>

COMPTES ARRÊTÉS AU 31.12.2023

EN EUROS

**Le résultat d'exploitation, qui correspond chaque année à la recherche d'un équilibre entre charges et produits, s'établit en 2023 à +53 K€.**

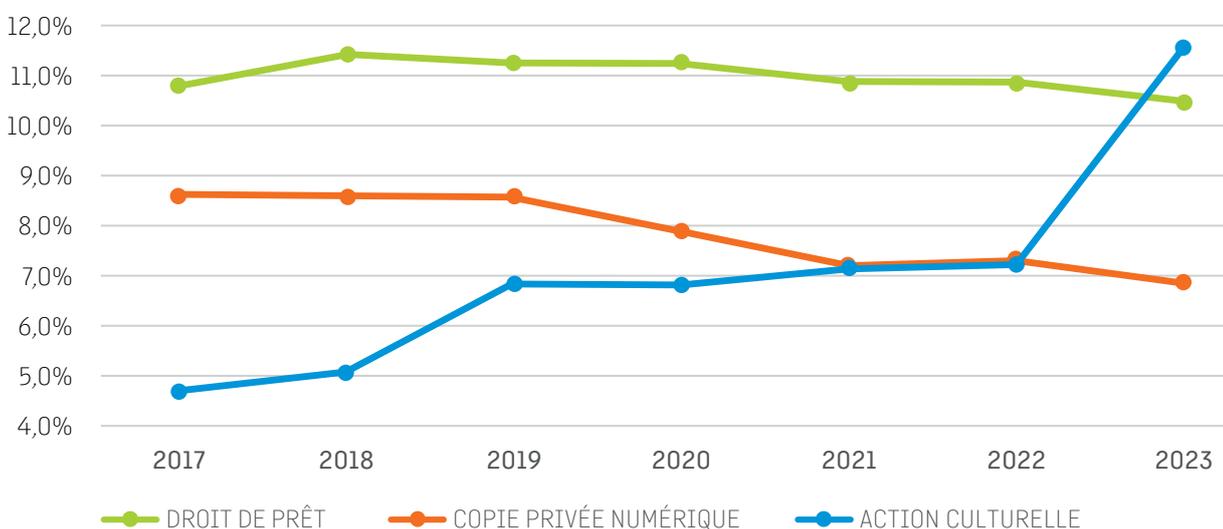
**Le résultat financier est sans objet**, comme chaque année, dès lors que les intérêts perçus sur les sommes encaissées par la Sofia sont mis en réserve pour le compte des bénéficiaires et sont intégralement affectés année après année à l'ensemble des répartitions de droits.

La Sofia enregistre cette année un **résultat exceptionnel qui s'élève à -137 K€**. La Sofia n'a par ailleurs pas fait, contrairement aux exercices précédents, de nouvelle demande de crédit d'impôt recherche en 2023.

**Le résultat net pour 2023 est donc de -84 K€.**

La situation financière à la clôture de l'exercice ne présente pas de différence notable par rapport aux années précédentes.

## ÉVOLUTION DES TAUX DE RETENUE POUR FRAIS DE GESTION



# Compte de résultat

## Les charges

**Le montant total des charges (4 078 K€) est stable sur 2022 (hors charges exceptionnelles et crédit d'impôt recherche).**

	31/12/2023	31/12/2022
CHARGES COURANTES D'EXPLOITATION	1 574 863	1 684 627
SALAIRES ET CHARGES	1 965 191	1 873 686
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	537 999	518 903
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>4 078 053</b>	<b>4 077 216</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	141 184	0
CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE	0	- 360 884
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4 219 237</b>	<b>3 716 331</b>

**Les charges courantes d'exploitation (1 575 K€) sont en baisse de 7 %.**

- Les dépenses liées aux évolutions et à la maintenance de nos outils informatiques s'élèvent à 614 K€. Elles sont en diminution de 170 K€, du fait principalement du basculement en dotations aux amortissements d'une partie des dépenses de développement précédemment affectées en totalité en charges et d'une maîtrise des autres postes de dépenses.
- Les frais de fonctionnement (loyers, équipements, fournitures, sous-traitance, affranchissements, frais bancaires, taxes...) sont stables et s'élèvent à 540 K€. L'augmentation des postes loyer, entretien et affranchissement est compensée par la suppression des commissions de dépôt opérées en 2022 par certains établissements de crédit.
- Les honoraires et frais juridiques s'élèvent à 227 K€, soit une augmentation de 21 K€ par rapport à 2022. Celle-ci est liée à une politique plus soutenue de recouvrement du droit de prêt auprès de fournisseurs de livres et à plusieurs consultations juridiques exceptionnelles en 2023.
- Les dépenses de communication représentent 101 K€, en légère augmentation.
- Les frais de mission de la Sofia et les indemnités des administrateurs s'élèvent à 92 K€, en légère augmentation.

**Le montant des salaires et charges sur 2023 (1 965 K€) est en hausse de 5 %.**

**Le montant des dotations aux amortissements (538 K€), exclusivement liées à des développements informatiques, est stable.**

## Les produits

**Le montant total des produits (4 136 K€) est en augmentation de 2% sur 2023.**

	31/12/2023	31/12/2022
RETENUE SUR DROIT DE PRÊT	1 965 346	2 024 051
RETENUE SUR COPIE PRIVÉE	1 236 796	1 284 688
RETENUE SUR AUTRES DROITS	0	0
RETENUE SUR ACTION CULTURELLE	498 861	431 608
PRODUCTION IMMOBILISÉE	123 136	107 226
TRANSFERT DE CHARGES	287 238	205 353
DIVERS	19 835	15 168
<b>TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>4 131 212</b>	<b>4 068 094</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 368	1 431
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4 135 580</b>	<b>4 069 525</b>

**Les produits d'exploitation sont principalement constitués des retenues sur droits pour frais de gestions effectuées lors des répartitions (droit de prêt et copie privée numérique).**

- Le montant de retenue pour frais de gestion du droit de prêt s'élève à 1 965 K€, en diminution de 3 % par rapport à 2022, ce qui se traduit par un taux de retenue pour frais de gestion de 10,7 % (11,0 % en 2022).
- Le montant de retenue pour frais de gestion pour la copie privée numérique s'élève à 1 237 K€, en diminution de 4 % par rapport à 2022, ce qui se traduit par un taux de retenue pour frais de gestion de 7,5 % (7,9 % en 2022).
- Le montant de retenue pour frais de gestion de l'action culturelle s'élève à 500 K€, en augmentation de 16 % par rapport à 2022, ce qui se traduit par un taux de retenue pour frais de gestion de 11,6 % (7,9 % en 2022).
- Aucune retenue de droits n'est opérée sur les versements du droit de reprographie en provenance du CFC et des autres droits en provenance d'organismes de gestion collective étrangers.

Un transfert de charges sur les irrépartissables du droit de prêt est opéré pour couvrir les frais de gestion des livres indisponibles (87 K€) et une partie des frais de développement informatiques liés à la gestion du droit de prêt (200 K€).

# Vos interlocuteurs

**Directeur**

Geoffroy Pelletier

**Secrétaire générale**

Florence-Marie Piriou

**Responsable des opérations  
de perception du droit de prêt  
et des livres indisponibles**

Aïché Diarra

**Chargée des relations  
organismes de prêt**

Leïla Bensadek

**Chargées des relations  
fournisseurs de livres**

Suzanne Moulanier

Sophie Roussel

**Chargée des opérations  
livres indisponibles**

Sophie Roussel

**Responsable des répartitions**

Sylvain Moratille

**Chargée des adhésions  
et répartitions**

Hélène Guern

**Directeur des services informatiques**

François Boussard

**Développeur informatique**

Guillaume Bincaz

**Responsable comptable  
et financier**

Franck Valenet

**Comptable**

Nathalie Sellem

**Responsable de la communication**

Camille Gauthier

**Responsable de l'action culturelle**

Julie-Marie Poirrier

**Nous contacter :**

[communication@la-sofia.org](mailto:communication@la-sofia.org)

*La Sofia est depuis 25 ans au service des auteurs et des éditeurs de livres: elle est l'organisme agréé par le ministère de la Culture pour la gestion collective du droit de prêt en bibliothèque, la perception de la rémunération au titre de la copie privée numérique pour ce qui est du texte et des images des livres et pour la gestion des droits numériques des livres indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle.*

*La Sofia soutient également, par son action culturelle et interprofessionnelle, les nombreuses initiatives développées sur l'ensemble du territoire en faveur de la création éditoriale, de l'éducation artistique et de la diffusion du livre sous toutes ses formes.*



[www.la-sofia.org](http://www.la-sofia.org)

La Synthèse d'activité 2023 de la Sofia  
est une publication de la Sofia,  
Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit.

**Directeur de publication**

Geoffroy Pelletier

**Conception éditoriale**

Camille Gauthier

**Design et réalisation graphique**

Atelier Martine Fichter et Olivier Damiens

**Illustration couverture**

Irène Sellier

**Impression**

Imprimerie Frazier, Avril 2024

31, rue de Lisbonne  
75008 Paris

Téléphone: +33(0)1 44 07 06 48

Courriel: [contact@la-sofia.org](mailto:contact@la-sofia.org)

Société civile à capital variable RCS 423 194 364 Paris

